



Pension alimentaire pour enfants

Par **Mouicky**, le 12/02/2013 à 12:03

Mon fils a la charge totale de sa fille de 10 ans (maman décédée). Doit-il payer une pension alimentaire à sa seconde femme avec laquelle il a eu des jumelles alors qu'elle a quitté le domicile conjugal avec les petites.

Par **cocotte1003**, le 12/02/2013 à 12:38

Bonjour, tant qu'il n'y a pas eu de jugement, il n'y a pas de pension, ni de droit de visite. dans le cas ou une demande au jaf est faite,il y a des chances pour que le papa doive payer une pension qui sera calculée en fonction de ses revenus et de ses charges, cordialement

Par **Mouicky**, le 12/02/2013 à 14:29

A-t-il droit à une allocation de soutien familial ? Etant seul et complément isolé de sa famille.

Par **amajuris**, le 12/02/2013 à 14:44

bjr,rnvous ne dîtes pas si votre fils était marié, puis divorcé ou simplement vivant en concubinage ni si les parents ont fait une procédure devant le JAF.rnles pensions alimentaires sont pour les enfants et non un des parents.rncdt

Par **Mouicky**, le **12/02/2013** à **15:01**

Mon fils n'a jamais été marié. Aucune procédure n'a été faite pour le moment. Je sais bien que les pensions alimentaires sont pour les enfants, je me renseigne pour savoir quelle aide financière il peut avoir en vivant seul avec un enfant. Je comprends qu'il devra verser une pension alimentaire pour les jumelles et je m'inquiète pour son budget car je ne peux pas l'aider.